



SERVICE DU TERRITOIRE

Avertissement :

Le présent dossier n'est pas complet. Son ensemble est consultable à notre guichet pendant toute la durée de la mise à l'enquête.

Nous vous accueillons avec plaisir au **Service du Territoire**, situé **Place du Château 10**, aux horaires suivants :

- **Du lundi au jeudi** : de 8h00 à 11h30 et de 14h00 à 17h00
- **Le vendredi** : de 8h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30.



Coretra SA
Route de St-Cergue 311
1260 Nyon
+41 22 369 30 69
info@coretra.ch

SI LASSE 308
IMMEUBLE DE BUREAUX, ARTISANAT ET LOGEMENTS - ROUTE DE ST-CERGUE 308 NYON, LASSE1260

EN_C_14
PARCELLE N° 1910
NIVEAU ±0.00 468.38

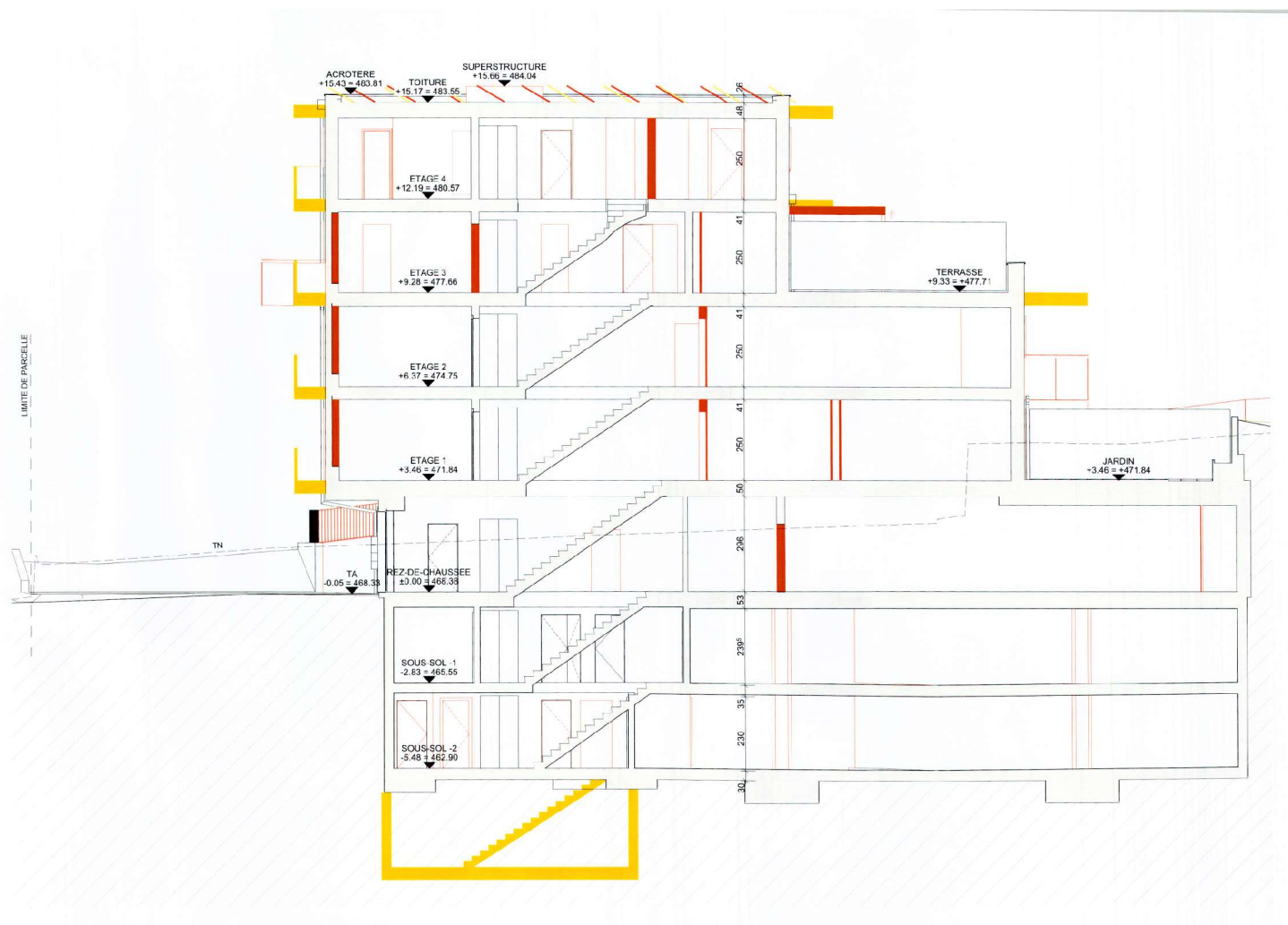
COUPE A-A
ECHELLE : 1:100
FORMAT : 63.00 x 25.70

DATE : 04.10.2022 IB
MODIF : 27.11.2025 FC

EXISTANT
A DEMOUR
A CONSTRUIRE

PROPRETAIRE

ARCHITECTE



COMMUNE DE NYON
Dossier N° 8096_C
Plans déposés à l'enquête publique
du 23 mai, au 21 juin, 2026
Visa Service SDT



Coretra SA
Route de St-Cergue 311
1260 Nyon
+41 22 359 30 69
info@coretra.ch

SI LASSE 308
IMMEUBLE DE BUREAUX, ARTISANAT ET LOGEMENTS - ROUTE DE ST-CERGUE 308 NYON, L'ASSE 1260

COUPE B-B
FICHIER : 1:100
FORMAT : 63.00 x 29.70

DATE : 04.10.2022 IB
MODIF : 27.11.2025 FC

EN_C_15
PARCELLE N° : 1910
NIVEAU ±0.00 : 468.38

EXISTANT
A DEMOUR
A CONSTRUIRE

PROPRETAIRE

ARCHITECTE



COMMUNE DE NYON
Dossier N° 8096_C
Plans déposés à l'enquête publique
du 23 mai. au 21 juin. 2026
Visa Service SDT :



Coretra SA
Route de St-Cergue 31
1260 Nyon
+41 22 369 30 69
info@coretra.ch

SI LASSE 308
IMMEUBLE DE BUREAUX, ARTISANAT ET LOGEMENTS - ROUTE DE ST-CERGUÉ, 308 NYON, 1^{ER} AXE 1.260

FAÇADE EST
ECHELLE : 1/100
FORMAT : 63.00 x 29.70

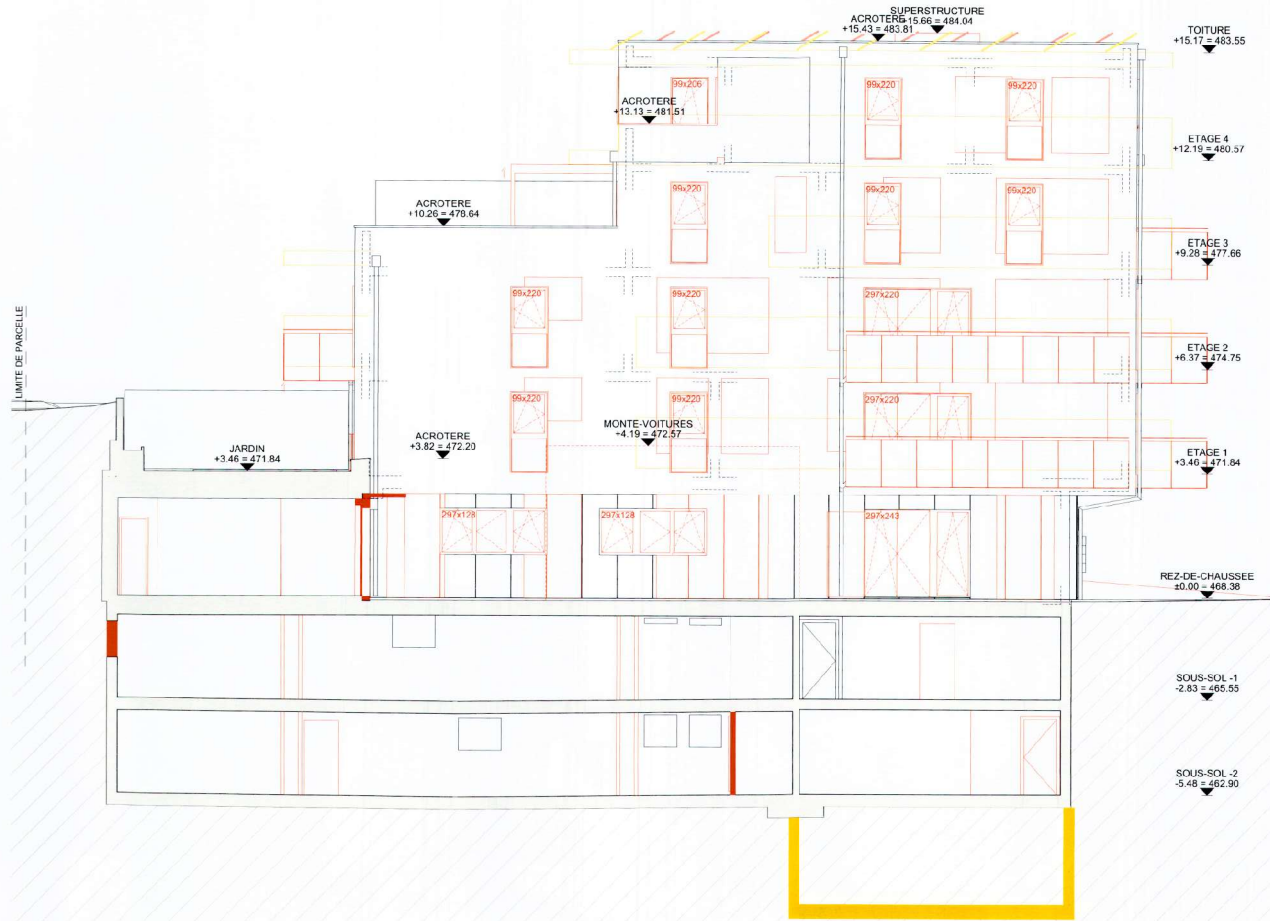
EN_C_11
PARCELLE N° : 191C
NIVEAU ±0.00 : +68.38

DATE : 04.10.2022 IB
MODIF : 27.11.2025 FC

EXISTANT
A DEMOLIR
A CONSTRUIRE

PROPRIÉTAIRE : S

ARCHITECTE : C
4



COMMUNE DE NYON
Dossier N° 8096_C
Plans déposés à l'enquête publique
du 23 mai, au 21 juin, 2026
Visa Service SDT : *LS*



Coretra SA
Route de St-Cergue 311
1250 Nyon
+41 22 369 30 69
info@coretra.ch

SILASSE 308
IMMEUBLE DE BUREAUX, ARTISANAT ET LOGEMENTS - ROUTE DE ST-CERGUE 308 NYON, L'ASSE 1260

FAÇADE NORD
ECHELLE : 1:100
FORMAT : 63,00 x 29,70

EN_C_10
PARCELLE N° : 1910
NIVEAU ±0.00 : 468.38

DATE : 04.10.2022 JB
MODIF. : 27.11.2025 TC

EXISTANT A DEMOUR A CONSTRUIRE

PROPRIETAIRE :

ARCHITECTE :



COMMUNE DE NYON
Dossier N° 8096_C
Plans déposés à l'enquête publique
du 23 mai. au 21 juin. 2026
Visa Service SDT : *ES*



Coretra SA
Route de St-Cergue 311
1200 Nyon
+41 22 369 30 69
info@coretra.ch

SILASSE 308
IMMEUBLE DE BUREAUX, ARTISANAT ET LOGEMENTS - HOLTE DE ST-CERQUE 308 NYON, L'ASSE 1260
FAÇADE OUEST
E.C.H.F. : 1:100
FORMAT : 63.00 x 29.70

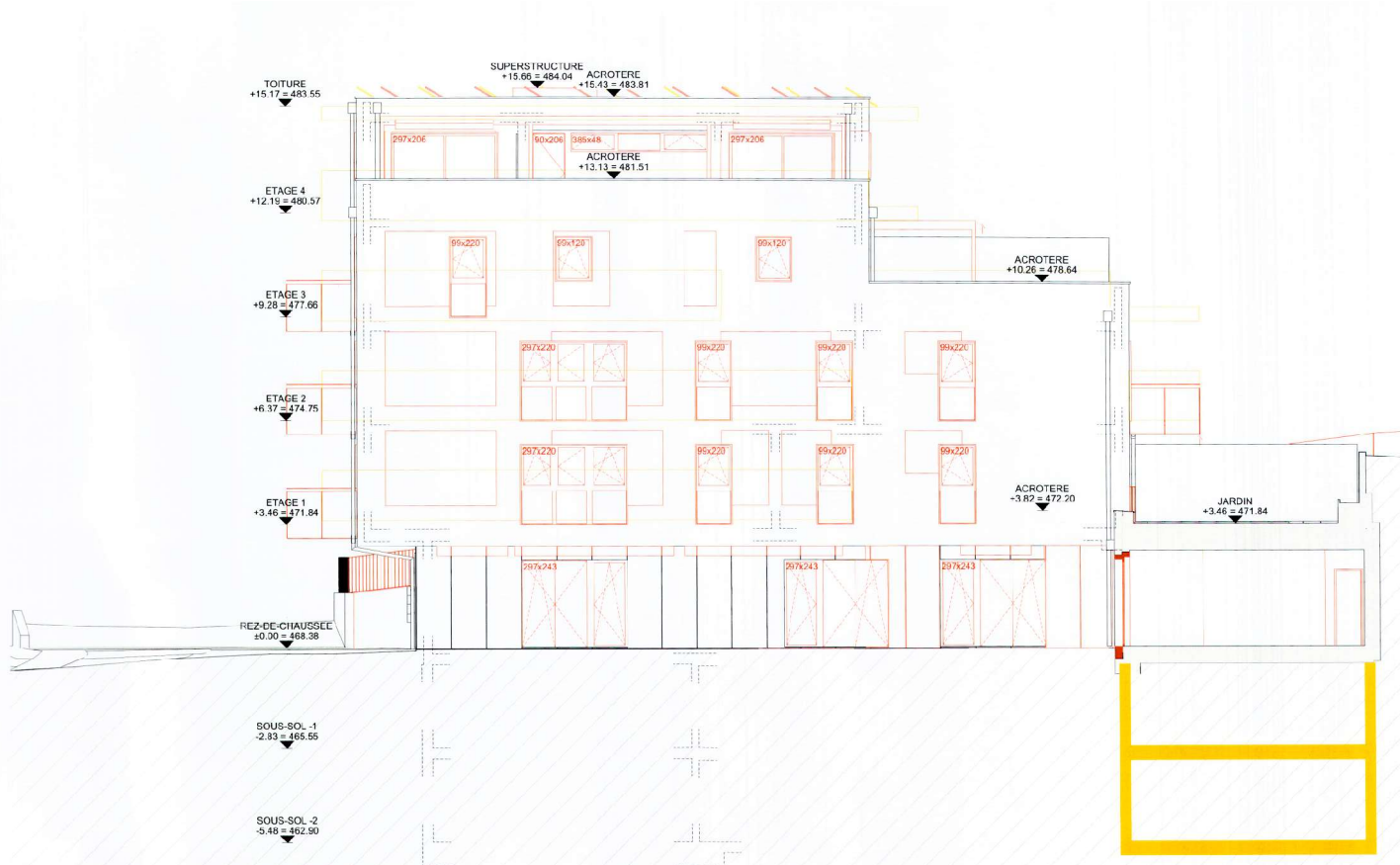
EN_C_13
PARCELLE N° : 1910
NIVEAU ±0.00 : 468.38

DATE : 04.10.2022 IB
MODIF : 27.11.2025 FC

EXISTANT A DEMOLIR A CONSTRUIRE

PROPRIETAIRE :

ARCHITECTE :



COMMUNE DE NYON
Dossier N° 8096_C
Plans déposés à l'enquête publique
du 23 mai. au 21 juin. 2026
Visa Service SDT : *LS*



Coretra SA
Route de St-Cergue 311
1260 Nyon
+41 22 369 30 69
info@ccretra.ch

SI LASSE 308
IMMEUBLE DE BUREAUX, ARTISANAT ET LOGEMENTS - ROUTE DE SI-LERGUE 288 NYON, LASSE 1260

FAÇADE SUD
ECHELLE : 1/100
FORMAT : 63.00 x 25.70

DATE : 04.10.2022 IB
MODIF : 27.11.2025 FC

EN_C_12
PARCELLE N° : 1910
NVEAU ±0.00 : 468.38

EXISTANT A DEMOLIR A CONSTRUIRE

PROPRIETAIRE :

ARCHITECTE :



COMMUNE DE NYON
Dossier N° 8096_C
Plans déposés à l'enquête publique
du 23 mai. au 21 juin. 2026
Visa Service SDT : 18

PLAN DRESSÉ POUR ENQUÊTE COMPLÉMENTAIRE

COMMUNE DE NYON

Plan n° 25 Parcelle n° 1910

Propriété de SI Lasse S.A., Nyon

Immeuble de bureaux, artisanat et logements

Echelle 1:500

Coordonnées moyennes : E = 2'505'690
N = 1'139'690

Altitude moyenne : env. 470 m

Affectation du sol : Zone artisanale

Degré de sensibilité au bruit : III

Secteur de protection des eaux : ÜB

Note au recensement architectural : Aucune

La réalisation du projet implique une mise à jour du plan RF
Géodonnées © Etat de Vaud

Désignations cadastrales de la parcelle n° 1910 :

Jardin	1'602 m ²
	1'602 m ²

Mention :

Aucune

Servitudes :

(CD) Passage à pied et pour tous véhicules ID : 2004/008022

(CD) Canalisation(s) d'égouts ID : 2004/003271

Signatures :



Sceaux communaux :

COMMUNE DE NYON

Dossier N° 8096_C

Plans déposés à l'enquête publique

du 23 mai. au 21 juin. 2026

Visa Service SDT :

Légende selon enquête du 5 février 2024 :

■ Bâtiment projeté

■ Sous-sol projeté

☺ Arbres à abattre

Légende selon enquête complémentaire du 26 novembre 2025 :

■ Bâtiment projeté

--- Détails des étages projetés

■ Sauts-de-loup projetés

■ Balcons projetés

■ Terrasses projetées

● Accès projeté

● 5 sondes géothermiques projetées

— Murs projetés

■ Place pompiers projetée

P / V Placés de parc voitures et vélo projetés

■ Panneaux solaires projetés

■ Projets toiture projetés

— EC et EU projetées

— EC et EU existantes (Tracés présumés, à contrôler par sondage)

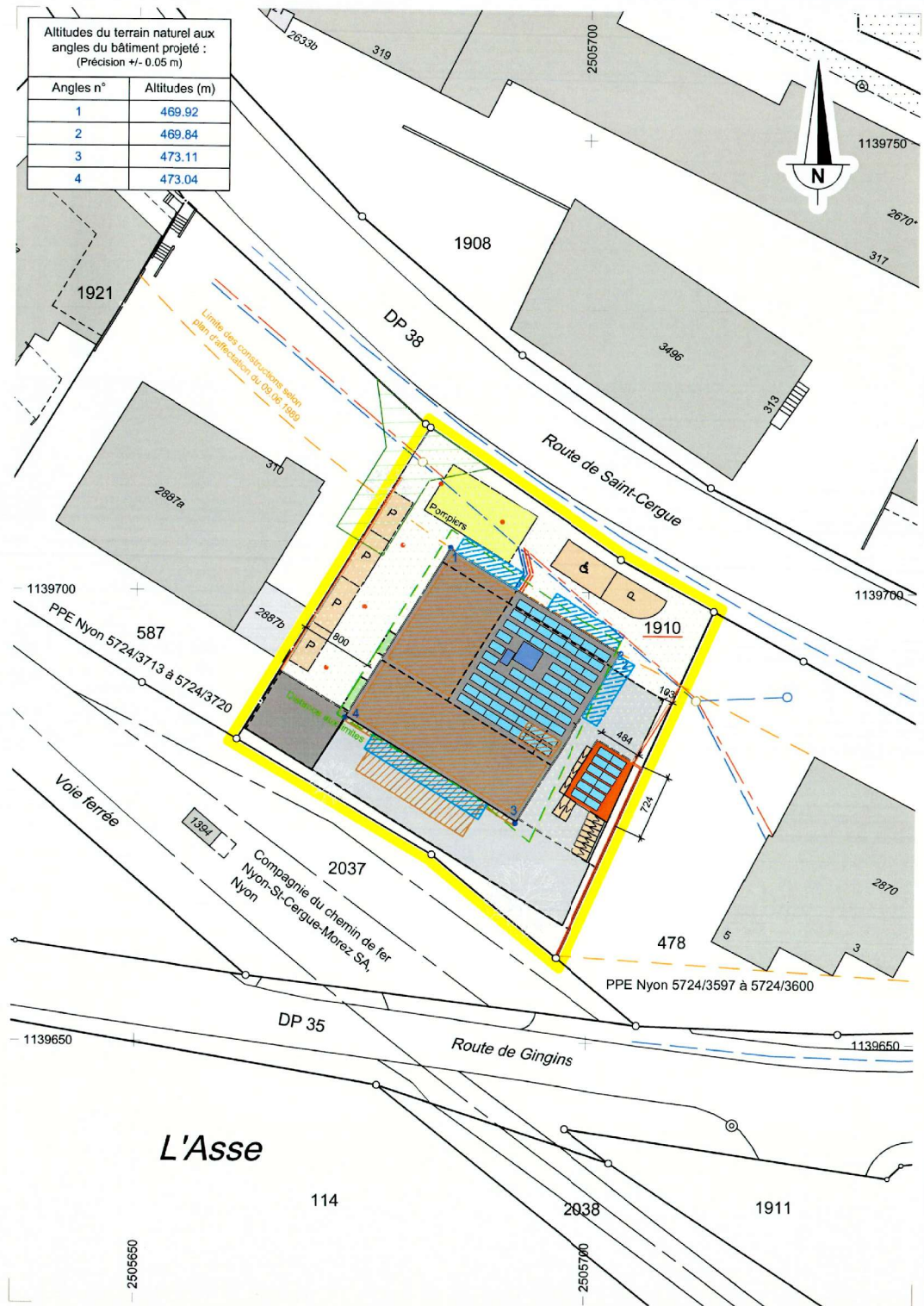
hkd géomatique

Ingénieurs EPFL-SIA et géomètres brevetés
Chemin de la Vuarpillière 35 • CH-1260 Nyon
tél + 41 22 361 18 28 fax + 41 22 361 88 31
vaud@hkd-geomatique.com

DROIT D'AUTEUR

Ce plan ne peut être diffusé que dans le cadre de l'objet indiqué en référence. Il ne saurait être utilisé ou modifié à d'autres fins sans l'accord préalable express de son auteur.

Nyon, le 26 novembre 2025
Dossier technique : NY-21-004.016 / LAR



L'Asse

114

2038

1911

2506650

2505700



Coretra SA
Route de St-Cergue 311
1260 Nyon
+41 22 369 33 69
info@ccetra.ch

SI LASSE 308
IMMEUBLE DE BUREAUX, ARTISANAT ET LOGEMENTS - ROUTE DE ST-CERGUE 308 NYON, L'ASSE 1260

SOUS-SOL NIVEAU -2

ECHELLE : 1/100
FORMAT : 63.00 x 29.70

DATE : 04.10.2022 IB
MODIF : 27.11.2025 FC

EN_C_02
PARCELLE N° : 1910
NIVEAU ±0.00 : 468.38

EXISTANT
A DEMOUR
A CONSTRUIRE

PROPRIETAIRE :

ARCHITECTE :



COMMUNE DE NYON
Dossier N° 8096_C
Plans déposés à l'enquête publique
du 23 mai. au 21 juin. 2026
Visa Service SDT :



□ : EXISTANT ■ : A DEMOLIR ■ : A CONSTRUIRE

PROPRIETAIRE :

ARCHITECTE :



COMMUNE DE NYON
Dossier N° 8096_C
Plans déposés à l'enquête publique
du 23 mai. au 21 juin. 2026
Visa Service SDT :





Ceretra SA
Route de St-Cergue 811
1260 Nyon
+41 22 369 30 69
info@ceretra.ch

SI LASSE 308
IMMEUBLE DE BUREAU / ARTISANAT ET LOGEMENTS - ROUTE DE ST-CERGUE 308 NYON, L'ASSE 1260

AMENAGEMENTS EXTERIEURS

ECHELLE : 1/200
FORMAT : 63.00 x 29.70

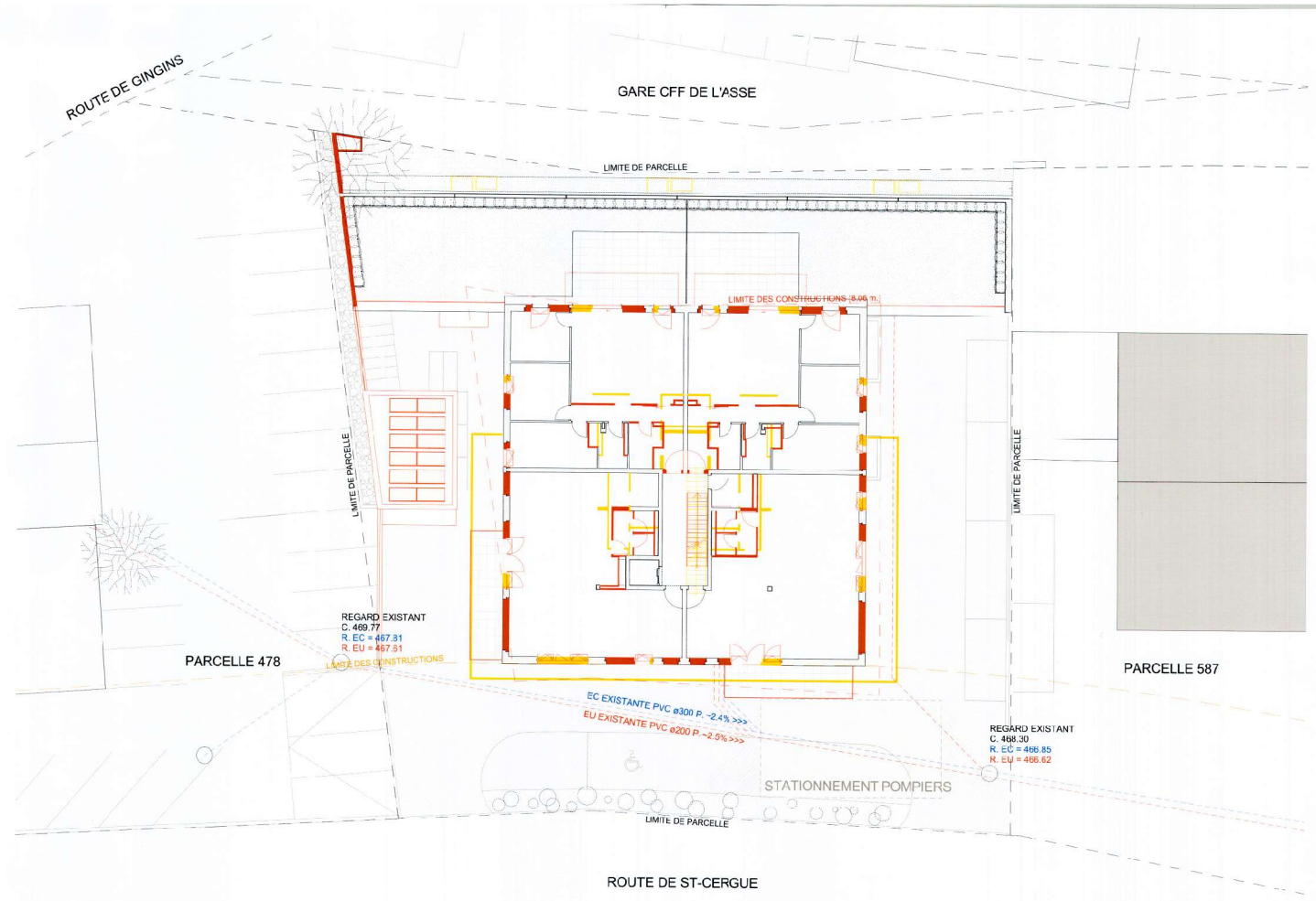
DATE : 04.10.2022 IB
MODIF : 27.1.2025 TC

EN_C_00
PARCELLE N° : 191C
NIVEAU : ±0.00 468.38

EXISTANT DEMO, JR A CONSTRUIRE

PROPRETAIRE

ARCHITECTE

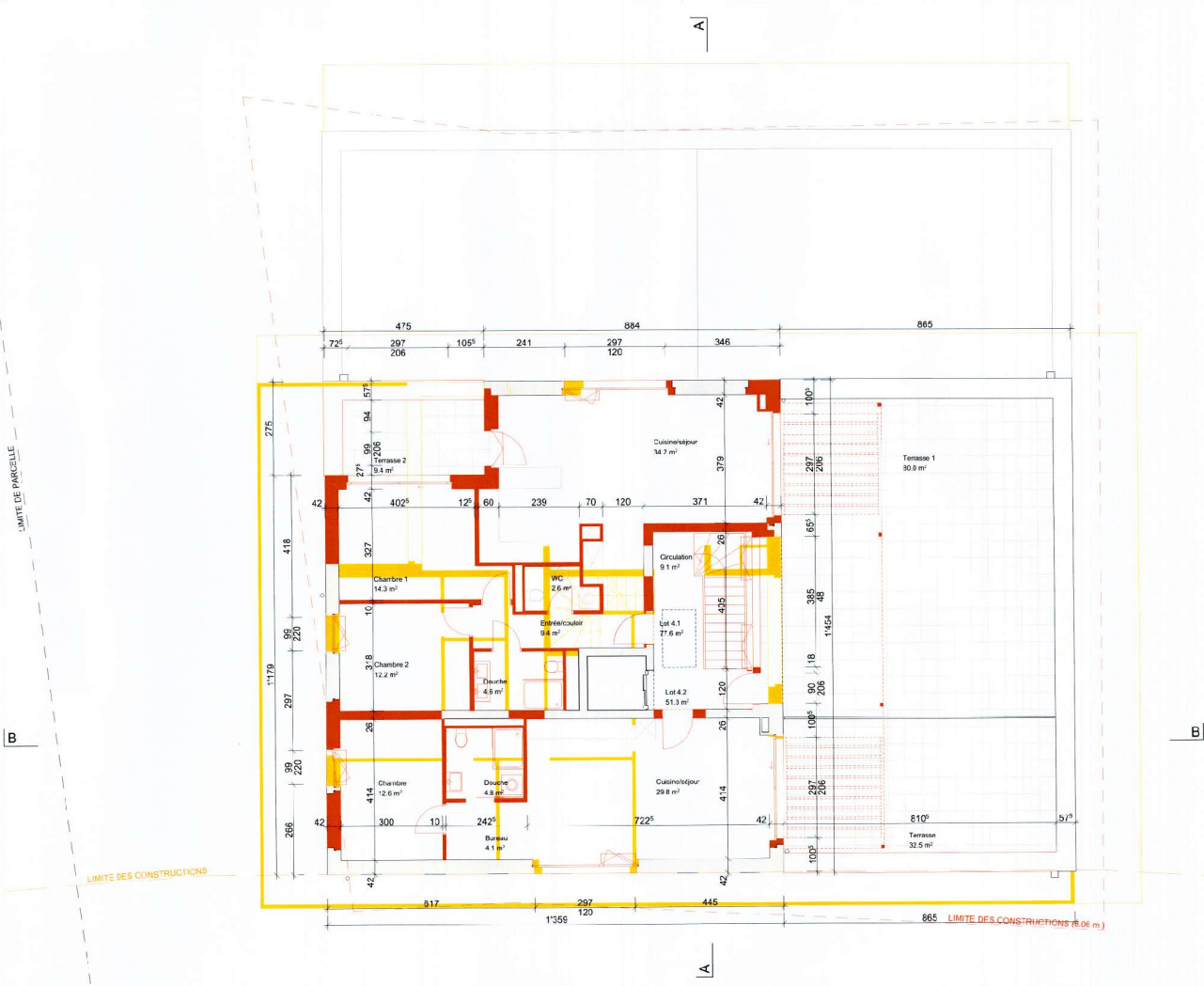


COMMUNE DE NYON
Dossier N° 8096_C
Plans déposés à l'enquête publique
du 23 mai. au 21 juin. 2026
Visa Service SDT :



PROPRIETAIRE:

ARCHITECTE:



COMMUNE DE NYON
 Dossier N° 8096_C
 Plans déposés à l'enquête publique
 du 23 mai. au 21 juin. 2026
 Visa Service SDT: *CS*





Coretra SA
Route de St-Cergue 311
12600 Nyon
+41 22 369 30 69
info@coretra.ch

SI LASSE 308
IMMEUBLE DE BUREAUX, ARTISANAT ET LOGEMENTS - ROUTE DE ST-CEREGUE 308 NYON, L'ASSE 12600
REZ-DE-CHAUSSEE
DATE : 04.10.2022 (B)
MODIF. : 27.11.2023 (F)
ECHELLE : 1:100
FORMAT : 63.00 x 29.70

EN_C_04
PARCELLE N° : 1510
NIVEAU ±0.00 : 498.38

DATE : 04.10.2022 (B)
MODIF. : 27.11.2023 (F)

EXISTANT

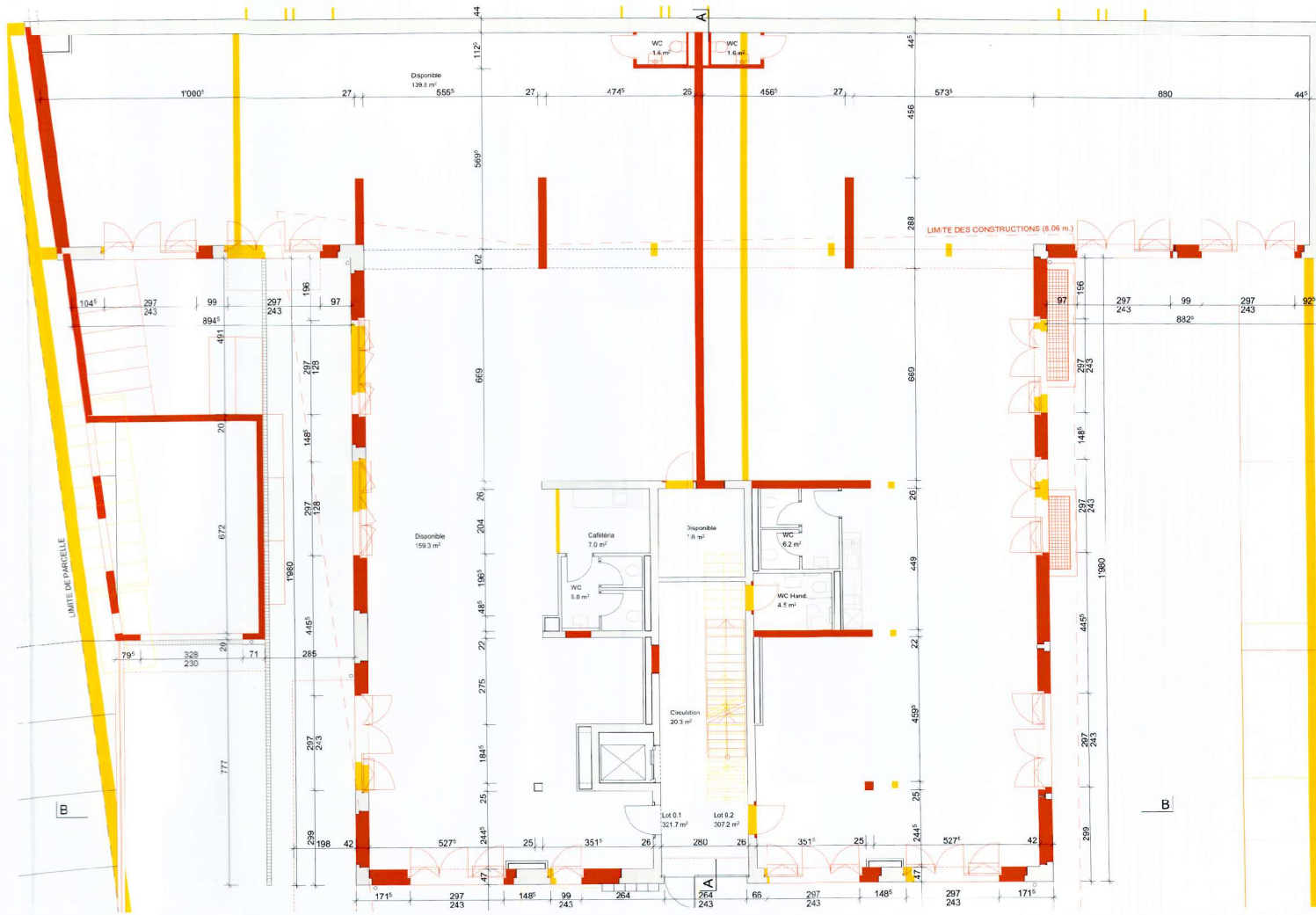
À DEMOLIR

À CONSTRUIRE

PROPRIÉTAIRE :

ARCHITECTE :

COMMUNE DE NYON
Dossier N° 8096_C
Plans déposés à l'enquête publique
du 23 mai. au 21 juin. 2026
Visa Service SDT :





Coretra SA
 Route de St-Cergue 311
 1260 Nyon
 +41 22 369 30 69
 info@coretra.ch

SI LASSE 308
 IMMEUBLE DE BUREAUX, ARTISANAT ET LOGEMENTS ROUTE DE ST CERGUE 308 NYON, L'ASSE 1260

TOITURE
 ECHELLE : 1/100
 FORMAT : 63.00 x 29.70

DATE : 04.10.2022 B
 MODIF : 27.11.2025 FC

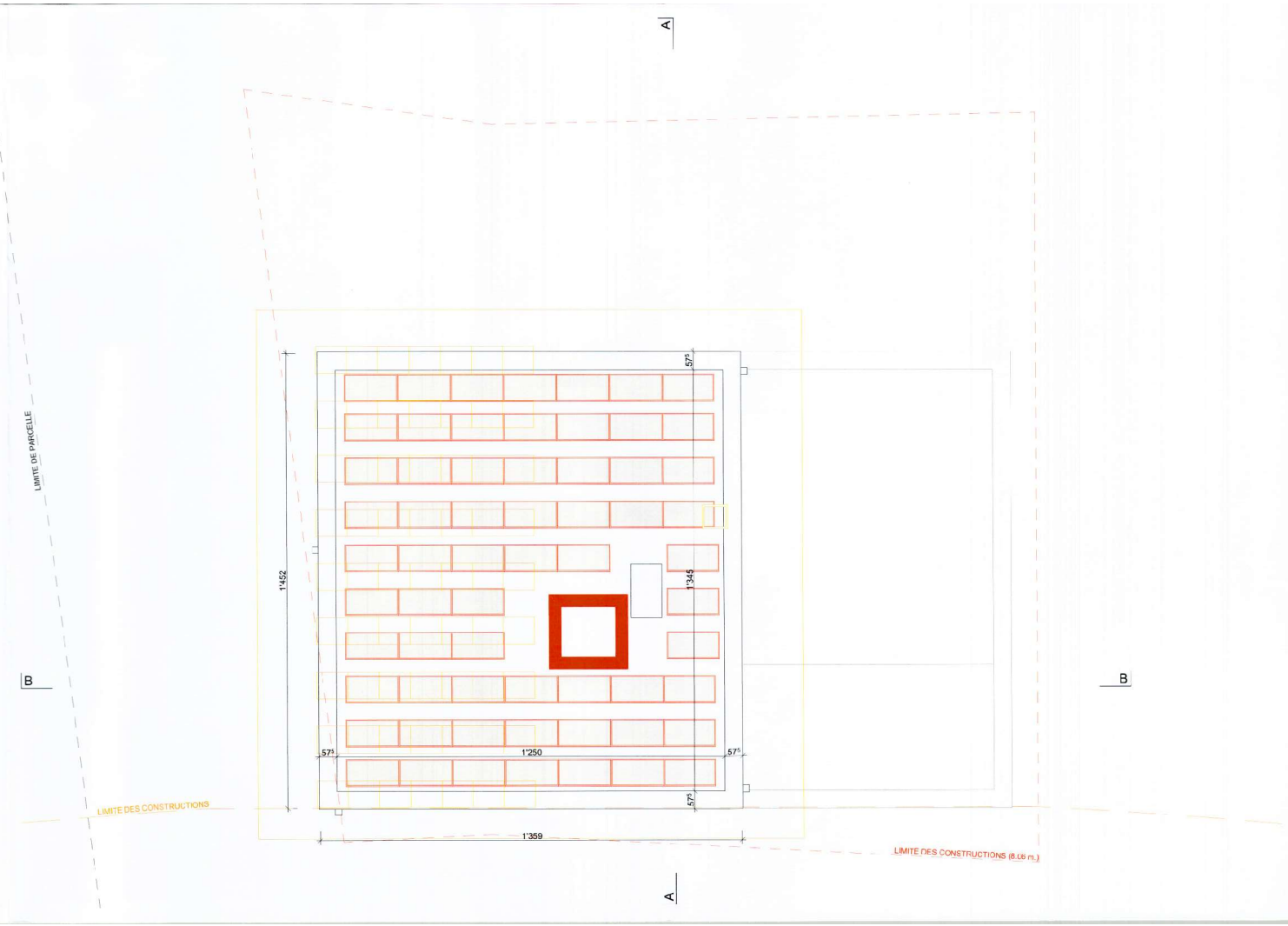
EN_C_09
 PARCELLE N° : 3910
 NIVEAU ±0.00 : 468.38

EXISTANT A DEMOLIR A CONSTRUIRE

PROPRIETAIRE

ARCHITECTE

COMMUNE DE NYON
 Dossier N° 8096_C
 Plans déposés à l'enquête publique
 du 23 mai. au 21 juin. 2026
 Visa Service SDT: *LS*





Coretra SA
Route de St-Cergue 311
1260 Nyon
+41 22 369 33 69
nb@coretrach

SI LASSE 308
IMMEUBI F. DE BUREAUX, ARTISANAT ET LOCEMENTS - ROUTE DE ST-CERQUE 308 NYON, LASSE 1260

ETAGE 1

ECHELLE : 1:100
FORMAT : 63.00 x 29.70

DATE : 04.10.2023 JB
MODIF. : 23.11.2023 FC

EN_C_05

PARCELLE N° : 1919
NIVEAU ±0.00 : 468.38

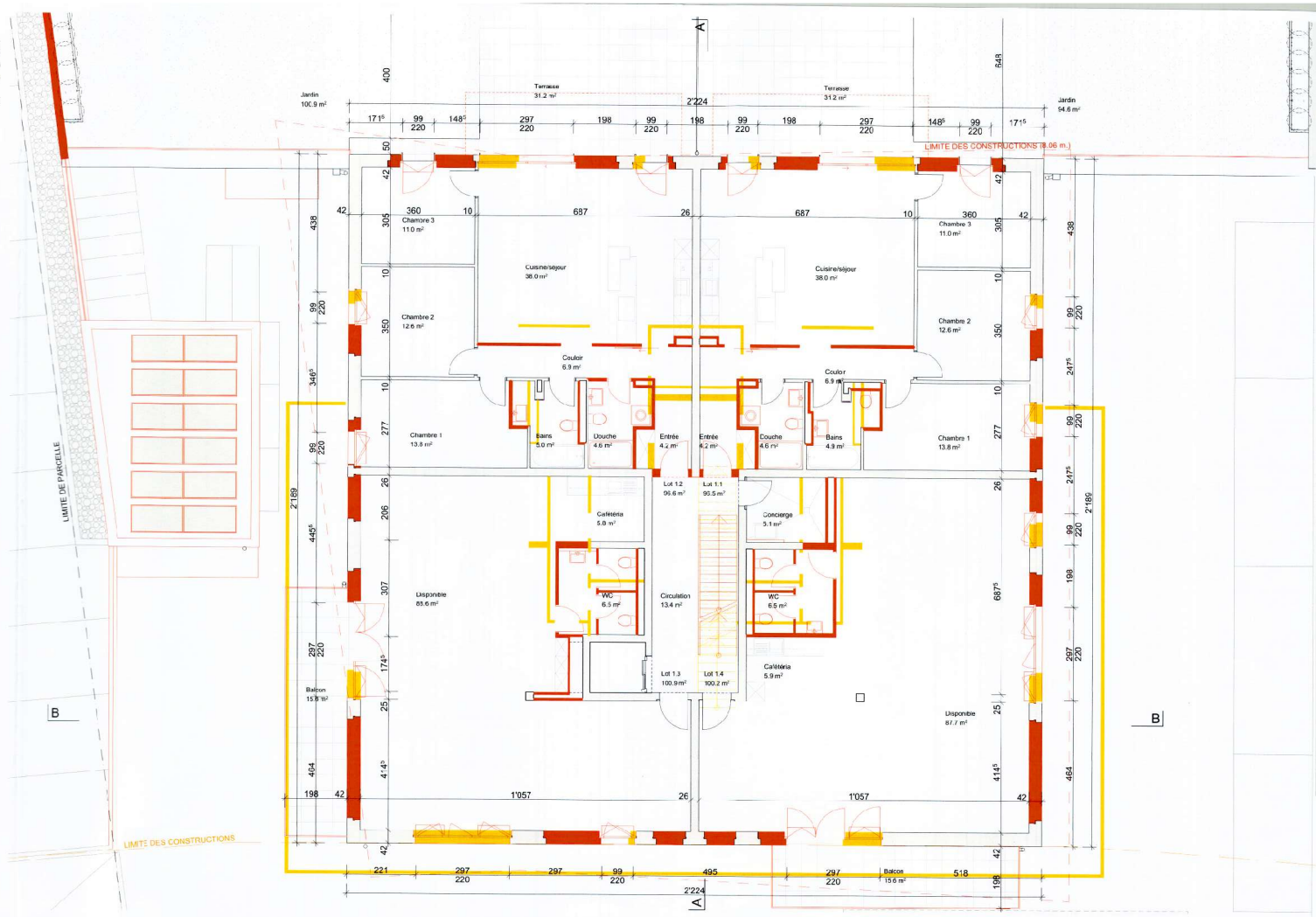
EXISTANT

A DEMOLIR

A CONSTRUIRE

PROPRIETAIRE :

ARCHITECTE :



COMMUNE DE NYON
Dossier N° 8096_C
Plans déposés à l'enquête publique
du 23 mai, au 21 juin, 2026
Visa Service SDT :





Coretra SA
Route de St-Cergue 311
1260 Nyon
+41 22 369 30 69
info@coretra.ch

SI LASSE 308
IMMEUBLE DE BUREAUX, ARTISANAT ET LOGEMENTS - ROUTE DE ST-CERGUE, 308 NYON, - ASSÉ 1260

EN_C_06
PARCELLE N° : 1910
NIVEAU ±0.00 : 468.38

ETAGE 2
ECHILLE : 1/100
FORMAT : 63.00 x 29.70

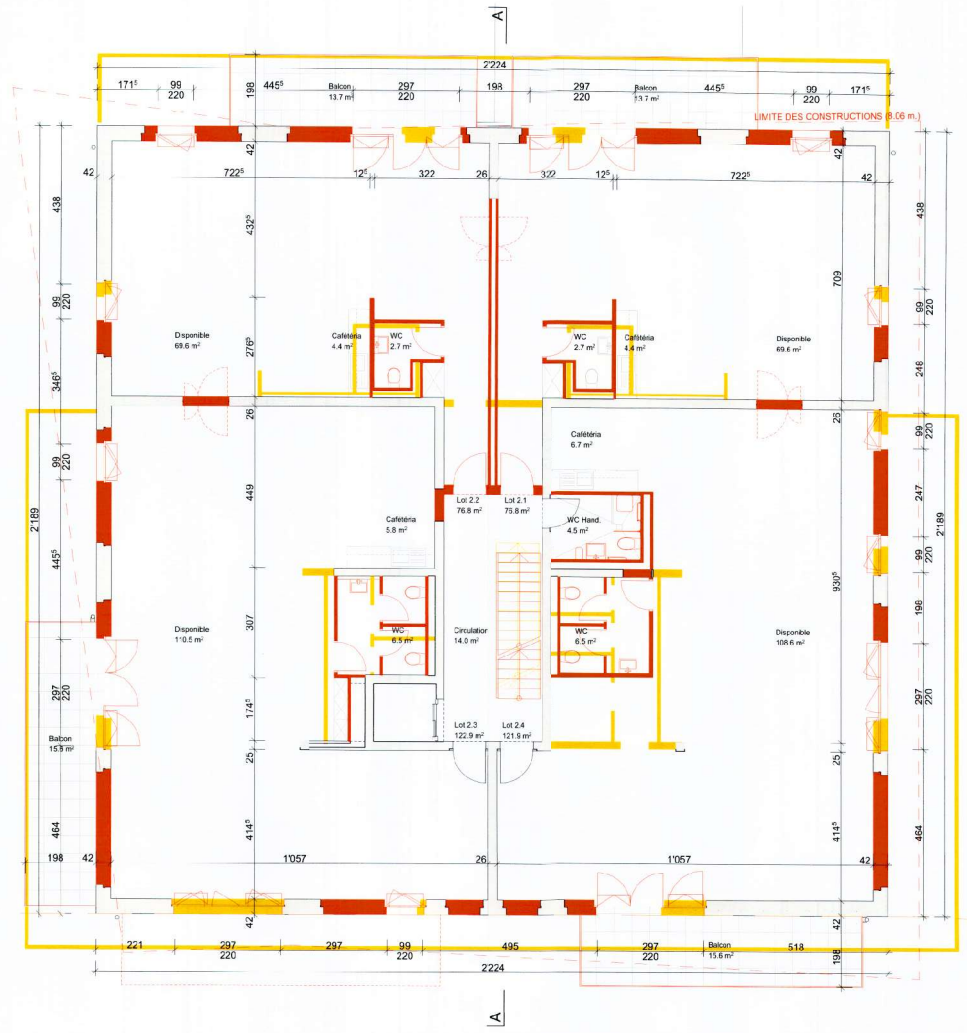
DATE : 04.10.2022 B
MODIF : 27.1.2025 FC

— EXISTANT
— A DEMOLIR
— A CONSTRUIRE

PROPRIÉTAIRE :

ARCHITECTE :

COMMUNE DE NYON
Dossier N° 8096_C
Plans déposés à l'enquête publique
du 23 mai. au 21 juin. 2026
Visa Service SDT :





Coretra SA
Route de St-Cergue 111
1260 Nyon
+41 22 369 30 69
info@coretra.ch

SI LASSE 308
IMMEUBLE DE BUREAUX, ARTISANAT ET LOGEMENTS - ROUTE DE ST-CERQUE 308 NYON, LASSÉ 1260

ETAGE 3
ECHELLE : 1:100
FORMAT : 63.00 x 29.70

EN_C_07
PARCELLE N° : 1910
NIVEAU ±0.00 : 468.38

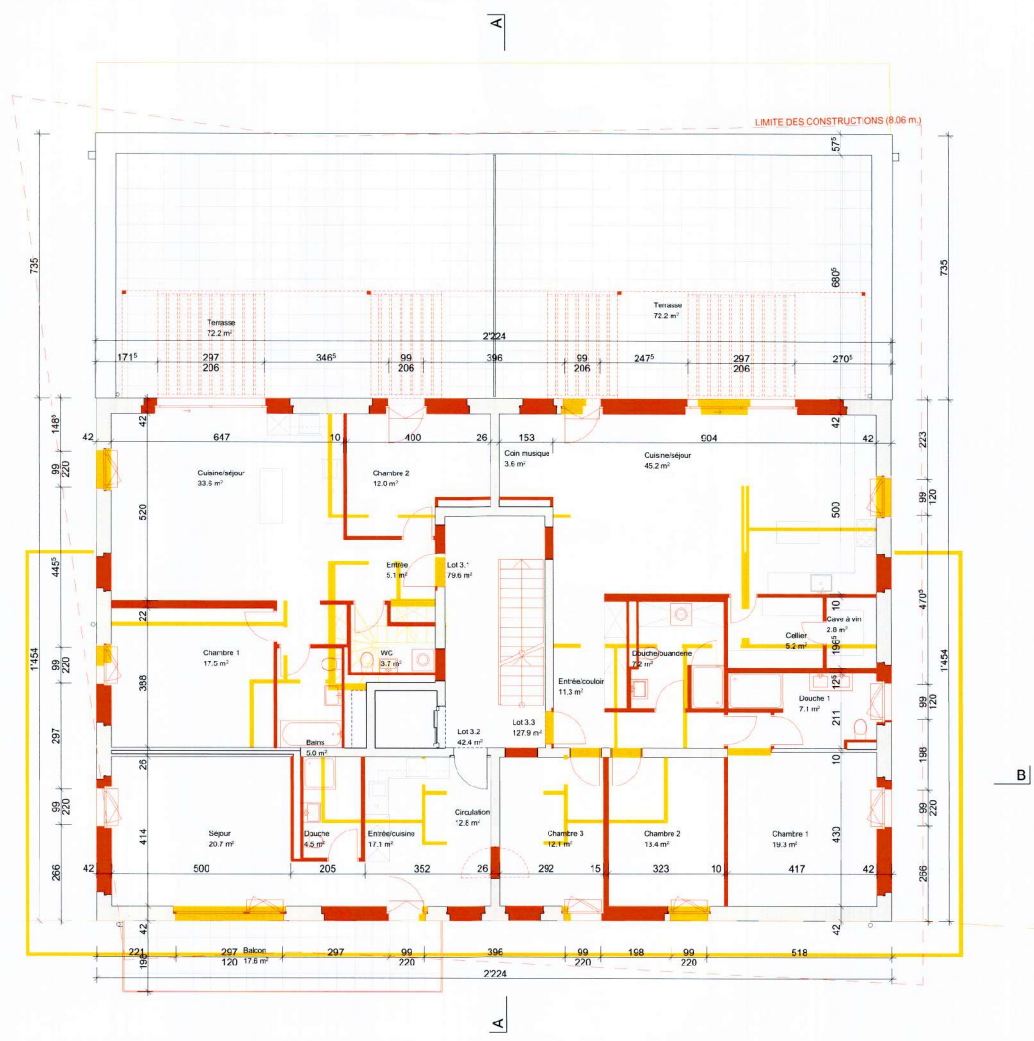
DATE : 04.10.2022 JB
MODIF : 27.11.2025 FC

EXISTANT A DEMOUIR A CONSTRUIRE

PROJETÉ

ARCHITECTE

COMMUNE DE NYON
Dossier N° 8096_C
Plans déposés à l'enquête publique
du 23 mai, au 21 juin, 2026
Visa Service SDT : *CS*



Mise à l'enquête complémentaire (C)

N° CAMAC : 246516

A. AVIS D'ENQUETE

Référence cadastrale : 3096_G

Données générales

Compétence M ou ME (*) : (ME) Municipale Etat

1. **Commune (*)** : Nyon
2. **Lieu-dit** : L'Asse
et/ou adresse (*) : Route de St-Cergue 308
3. **Coordonnées (E / N) (*)** : 2505690 / 1139690 (coordonnées moyennes de l'ouvrage, par exemple 2549170 / 1161250)
4. **No de parcelles (*)** : 1910
5. **No ECA** : 2865a
6. **Note recen. architectural** :

Acteurs (si plusieurs, ajouter en page n° 14)

7. Propriétaire (*) :

Nom, Prénom :

Adresse :

NPA / Localité :

Promettant acquéreur :

Nom, Prénom :

Raison sociale :

Adresse :

Tél. :

NPA / Localité :

E-mail :

Droit distinct et permanent :

Nom, Prénom :

Raison sociale :

Adresse :

Tél. :

NPA / Localité :

E-mail :

8. Auteur des plans (*) (personne physique selon art 72 RATC)

Projet nécessitant : Architecte Ingénieur Exception art 106 LATC

Nom, Prénom :

N° REG :

Profession :

Raison sociale :

E-mail :

Adresse :

Tél. :

NPA / Localité :

Fax :

9. Nature des travaux principale (*) : (une seule coche possible)

 Adjonction Agrandissement Changement / nouvelle destination des locaux Construction nouvelle Démolition partielle Démolition totale Reconstruction après démolition Reconstruction après incendie Rénovation totale Transformation(s)

10. Description de l'ouvrage (*) :

Modification des balcons et des ouvertures en façades et création d'un massif pour monte-voitures.

11. Demande de dérogation (Base légale d'octroi, N° de l'article et mention du motif)

Particularités

12. a) Travaux situés hors zone à bâtir (répondre aussi aux questions N° 102.1 et 102.2) (*) : Oui Non
b) L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou par une décision particulière (DFIRE/DMS)
c) L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection
13. a) Le projet implique un défrichement de [m²] (cocher aussi la question 105a.)
b) Le projet implique l'abattage d'arbre ou de haie (pour les arbres remarquables, voir la question 105b.)
c) Le projet implique une atteinte à un biotope (voir aussi la question N° 107)
14. Mise à l'enquête du degré de sensibilité au bruit (voir la question N° 38) I II III IV
15. Installation soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE)
16. Ce dossier se réfère à un ancien dossier N° CAMAC (art. 72) RLATC) : 216451 N° FAO P-246-11-1-2023-ME
17. Nécessité de mise à jour du plan du Registre foncier (mensuration officielle) (*) : Oui Non

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du 23.05.26 au 21.06.26

B. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES A L'AVIS D'ENQUETE

20. Maître de l'ouvrage (*) :

- 01 CFF
 03 Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
 04 Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) ou Domaine des EPF
 05 Office fédéral des routes (OFROU)
 07 Swisscom
 08 La Poste
 10 Canton
 11 Entreprise de droit public d'un canton
 15 Commune
 16 Entreprise de droit public de la commune (transports publics, gaz, eau, électricité, etc.)
 21 Société d'assurance (sans les caisses de pension et les caisses maladies)
 22 Institution de prévoyance, caisse de pension
 23 Caisse maladie, SUVA
 24 Banque, fond immobilier, holding financière
 31 Usine d'électricité privée
 32 Usine à gaz privée
 33 Chemin de fer privé
 41 Société individuelle ou de personnes (construction, immobilier)
 42 Coopérative de logement
 43 Société de capitaux, SA, Sàrl (construction, immobilier)
 51 Société individuelle ou de personnes (industrie, artisanat, commerce)
 52 Société de capitaux, SA, Sàrl (industrie, artisanat, commerce)
 61 Particulier et noire
 63 Organisation internationale, ambassade
 62 Autre maître d'ouvrage privé (église, fondation, association, etc.)

Nom, Prénom	PYTHON STÉPHANE	Raison sociale	SI LASSE SA
Adresse	pa Paléo Arts & Spectacles, Route de St-Cergue 312	Tél.	022 365 11 56
NPA / Localité	1260 NYON	E-mail	stephane.python@paleo.ch

21. Direction des travaux (*) :

Nom, Prénom	BOSCARDIN ANGELO	Raison sociale	CORETRA SA
Adresse	Route de St-Cergue 311	Tél.	022 369 30 69
NPA / Localité	1260 NYON	E-mail	info@coretra.ch

C. CARACTERISTIQUES DE L'OUVRAGE

30. Genre de construction (aide) (*) : Bâtiment Ouvrage de génie civil, aménagement extérieur Construction particulière

30b. Le projet comporte au moins un bâtiment nouveau, démoli, partiellement démoli ou agrandi : Oui Non

31. Type d'ouvrage (*) :

- Approvisionnement en eau / énergie 11 Alimentation en eau
 12 Usines d'électricité et réseaux
 13 Usines à gaz, réseaux et installations chimiques
 14 Chauffage à distance
 19 Autre
 21 Installations d'évacuation et de traitement des eaux usées
 Elimination des déchets 22 Ordures ménagères
 23 Autres déchets
 Infrastructure routière, parking 31 Routes nationales
 32 Routes cantonales
 33 Routes communales
 34 Route, place de stationnement
 35 Parking couvert
 Autre transport et communication 41 Constructions pour chemins de fer (yc. gare)
 42 Constructions pour les bus et tramway
 43 Constructions pour la navigation
 44 Constructions pour les transports aériens
 45 Constructions pour les communications (yc. antenne téléphonie)
 49 Autres constructions vouées aux transports

Mise a l'enquete complementaire (C) - 246516

- | | |
|---|--|
| Education, recherche, santé,
loisirs, culture | <input type="checkbox"/> 51 Ecole, système d'éducation (jusqu'au niveau maturité)
<input type="checkbox"/> 52 Formation supérieure ou recherche
<input type="checkbox"/> 53 Hôpital
<input type="checkbox"/> 54 Foyer avec soins médicaux et/ou assistance sociale
<input type="checkbox"/> 55 Autre établissement de santé spécialisé
<input type="checkbox"/> 56 Installation de loisirs et de tourisme
<input type="checkbox"/> 57 Eglise et bâtiment à but religieux
<input type="checkbox"/> 58 Bâtiments à but culturel, musées, bibliothèques et monuments
<input type="checkbox"/> 59 Salles omnisports et salles de sport |
| Autres infrastructures | <input type="checkbox"/> 61 Aménagement de berges et barrages
<input type="checkbox"/> 62 Constructions pour la défense nationale
<input type="checkbox"/> 69 Autres infrastructures
<input type="checkbox"/> 71 Maison individuelle à un logement, isolée
<input type="checkbox"/> 72 Maison individuelle à un logement, mitoyenne ou jumelée
<input type="checkbox"/> 73 Bâtiment à plusieurs logements pour l'habitation exclusivement
<input type="checkbox"/> 74 Bâtiment à usage mixte, principalement à usage d'habitation
<input type="checkbox"/> 76 Foyer sans soins médicaux et/ou assistance sociale
<input type="checkbox"/> 78 Garage, place de parc en rapport avec l'habitation
<input type="checkbox"/> 79 Autre construction en rapport avec l'habitation |
| Agriculture sylviculture | <input type="checkbox"/> 81 Construction agricole
<input type="checkbox"/> 82 Construction sylvicole
<input type="checkbox"/> 83 Améliorations foncières |
| Industrie artisanat,
commerce, services,
administration | <input type="checkbox"/> 91 Fabrique, usine, atelier
<input type="checkbox"/> 92 Halle, dépôt, silo, citerne
<input checked="" type="checkbox"/> 93 Bât. administratif, bureaux
<input type="checkbox"/> 94 Bât. commercial, magasin
<input type="checkbox"/> 95 Etablissements tels que hôtel, café-restaurant, café-bar, tea-room, etc.
<input type="checkbox"/> 96 Autres hébergements de courte durée
<input type="checkbox"/> 99 Autre construction destinée à des activités économiques |

Situation

33. Emprise de l'ouvrage (définie par le rayon autour des coordonnées E/N du projet)
- | | | | |
|--------------------------------|--|--------------------------------|---------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 5 m | <input checked="" type="checkbox"/> 10 m | <input type="checkbox"/> 25 m | <input type="checkbox"/> 50 m |
| <input type="checkbox"/> 100 m | <input type="checkbox"/> 250 m | <input type="checkbox"/> 500 m | <input type="checkbox"/> 1000 m |
34. L'ouvrage est également situé sur une autre commune
35. Dans un plan général d'affectation (PGA)
 Dans un plan partiel d'affectation (PPA)
 Dans un plan de quartier (PQ/PQCM) Nom et/ou No de la zone Zone artisanale et tertiaire
36. Secteur de protection des eaux : Au uB (Si zones S, cocher la question N° 115)
37. A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire
joindre l'accord de l'entreprise ferroviaire selon art. 18m LQdF (si l'accord n'a pas été délivré ou si la démarche est en cours, cocher la question N° 127)

Bruit

38. a) Les degrés de sensibilité au bruit (DSB) ont déjà été attribués dans les zones d'affectation
 b) La construction, nouvelle ou transformée, comportant des locaux d'habitation ou des locaux d'exploitation dans lesquels des personnes séjournent régulièrement pendant des périodes prolongées, est située sur une parcelle où le DSB n'a pas encore été défini. Le DSB proposé est indiqué à la question N° 14
(joindre la proposition de DSB du constructeur et le préavis du Service de l'environnement et de l'énergie (DGE-DIREV))

Eau potable, défense incendie

40. Alimentation en eau de boisson Réseau public Alimentation privée
41. Défense incendie extérieure à partir d'une borne hydrante : Existante Projetée
 Distance [m] : 80

Ramassage des déchets

42. a) Conteneurs ordures ménagères Existant Projeté
 b) Différenciés Existant Projeté
 c) Emplacement accessible aux camions ramasseurs

Suppression des barrières architecturales

43. La construction de locaux et installations accessibles au public, destinés à l'habitation collective ou à l'activité professionnelle, est adaptée aux besoins des personnes handicapées ou âgées (art. 36 et 37 RLATC)
- Transformation ou agrandissement de bâtiments existants : les conditions de l'art. 38 RLATC sont remplies

Equipements, installations

49. Piscine démontable d'une saison à l'autre (distribution de la directive DCPE 501 par la commune)
- Piscine fixe (voir la section Q Sports, loisirs, campings, dortoirs, question 356 ou 357)

Déchets de chantier

50. Si la quantité de déchets de chantier attendue (matériaux terreux et d'excavation inclus) dépasse 200 m³ ou s'il faut s'attendre à des déchets de chantier contenant des polluants dangereux pour l'environnement ou la santé (p. ex. dioxines, PCB, HAP, plomb ou amiante), un plan d'élimination des déchets, comme prévu par l'OLED (art. 18 al. 1) doit être fourni à l'autorité communale. Le cas échéant, les preuves d'élimination des déchets produits seront conservées par le maître d'ouvrage après la fin des travaux et fournies à l'autorité communale à sa demande (cf. art. 16 al. 2 OLED) [lien](#)

Efficacité énergétique et durabilité des bâtiments et constructions

55. La demande est soumise aux exigences de l'exemplarité de l'État, selon la Directive DRUIDE 9.1.3 du 25 mai 2022.
Pour les bâtiments de l'Etat ou majoritairement subventionnés par ce dernier.

D. SURFACES, VOLUME, COÛT

	Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.
60. Surface totale des parcelles [m ²]	1602	0	0	1602
61. Surface totale en zone à bâtir [m ²] (A)	1602	0	0	1602
62. Surface bâtie [m ²] (B)	536	31	0	567
63. Surface brute utile des planchers [m ²] (C)	1926	0	0	1919
dont consacrée au logement [m ²]	717	12	0	729
64. Coefficient d'occupation du sol (COS) (B/A)				0.35
Coefficient d'utilisation du sol (CUS) (C/A)				1.19
65. Cube SIA [m ³]	5042	2	0	5044
66. Valeur ECA ouvrage avant travaux [CHF] <i>Obligatoire en cas de transformation de bâtiment</i>	0			
Estimation totale des travaux (CFC 2) [CHF] (*) <i>Honoraires et TVA compris</i>	0	CFC 1 à 5 [CHF]		500000

E. BATIMENT ET LOGEMENT

75. Description du projet (*)				
Nb total de nouveaux bâtiments	0	Avec logements	0	Sans logements
Nb total de bâtiments transformés	1			
Nb total de bâtiments démolis	0			

(Pour les détails des bâtiments veuillez remplir les fiches bâtiment pour chaque bâtiment)

F. PLACES DE STATIONNEMENT

	Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.
80. Intérieur du bâtiment, souterrain, en toiture	30	0	0	30
81. Couverts, garages extérieurs	0	0	0	0
82. Places non couvertes	6	0	0	6
83. Total (à reporter sous question N° 10) <i>(Si le total est plus grand que 50 pl., veuillez cocher la question 40) a)</i>	36	0	0	36
84. Nombre de places de stationnement pour les vélos <i>(avec ou sans l'assistance électrique)</i>	35	0	0	35

POUR IMPRIMER TOUTES LES FICHES BÂTIMENTS : Onglet "Annexes, QP"

Si le projet comporte plusieurs bâtiments, veuillez en remplir une par bâtiment. Les bâtiments devront être numérotés ou identifiés clairement

Fiche bâtiment [1]

B1 Type de travaux (**aide**) (*): Bâtiment transformé
 Lorsque le type de travaux correspond à une transformation, il est nécessaire de décrire la transformation à l'aide d'un ou plusieurs caractères ci-après :

Assainissement énergétique Assainissement système de chauffage Transformations / rénovations intérieures
 Changement d'affectation Agrandissement chauffé Agrandissement non chauffé
 Installation solaire thermique Installation solaire photovoltaïque Autres travaux de transformation

B2 N° de parcelle (*): 1910

B3 N° ECA : 2865a
En cas de transformation ou de démolition, le numero ECA est obligatoire

B4 Rue/lieu (*): Route de St-Cergue 308

B5 Dénomination du bâtiment :

B6 Nombre d'entrées avec adresse : 1

CARACTERISTIQUES DU BATIMENT

B7 Catégorie de bâtiment (*): Bâtiment partiellement à usage d'habitation
 Classe : Autres bâtiments non classés ailleurs

B8 Surface au sol du bâtiment [m²]: 567

B9 Surface brute utile des planchers [m²]: 1919

B10 Surface brute des planchers pour le logement [m²]: 729 Pour les activités [m²]: 1190

B11 Cube SIA [m³]: 5044

B12 Nombre de niveaux total (y c. sous-sols et demi-niveaux): 7

B13 Nombre total de logements après travaux (*): 7

Nb 1 pce	1	Nb 2 pce	1	Nb 3 pce	2
Nb 4 pce	3	Nb 5 pce	0	Nb 6 pce ou plus	0

B14 Bâtiment transformé (*). les travaux modifient-ils le nombre ou la taille des logements : Non

CARACTERES ENERGETIQUES POUR LE SYSTEME DE CHAUFFAGE

Aide pour la saisie: [lien](#)

B15 Générateur(s) de chaleur pour le système de chauffage (*):

Principal: Pompe à chaleur PAC pour un seul bâtiment
 Secondaire:

Puissance du générateur de chaleur principal [KW]: 59.6

B16 Source(s) d'énergie utilisée(s) pour le système de chauffage (*):

Pour générateur principal: Géothermie (générique)
 Pour générateur secondaire:

B17a Générateur(s) de chaleur pour la production d'eau chaude sanitaire (*):

Principal: Pompe à chaleur PAC
 Secondaire:

B17b Source(s) d'énergie utilisée(s) pour la production d'eau chaude sanitaire (*):

Pour générateur principal: Géothermie (générique)
 Pour générateur secondaire:

B18 La construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) Oui Non

Amiante dans les bâtiments transformés ou démolis (dès le 1er mars 2011)

Pour tous les cas où la construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) nous vous prions de :

- faire établir un diagnostic amiante (le diagnostic peut aussi être dans certaines occasions de type « utilisation normale ») par un diagnostiqueur inscrit sur la liste des diagnostiqueurs amiante du Forum Amiante Suisse (FACH) ([lien](#))
- déposer le rapport de diagnostic amiante au format PDF sur [la plateforme GDA](#) (Attention : le rapport sous forme électronique doit être signé)
- joindre à la demande de permis de construire 2 exemplaires papier du rapport de diagnostic amiante, ainsi que la version pdf.

B19 Bâtiment d'habitation avec une seule petite activité administrative et/ou commerciale au rez-de-chaussée accueillant au maximum 50 personnes Oui

AUTRES INFORMATIONS SUR LE BATIMENT

39. a) Façades, toiture Matériau, couleur :
A définir
Mode de couverture, couleur :
A définir
Type de fermeture : Stores Volets
b) Surface de toiture ou de façade en métal non enéuit (par ex. en cuivre ou zinc) supérieure à 50 m²
44. Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux, soumises ou non soumises à autorisation spéciale selon art 32 OEaux
(cocher aussi la question No 408)
45. a) Ascenseur, monte-charge. Electrique Hydraulique, b) Rampe/plate-forme ajustable: Electrique Hydraulique
c) Contenance du réservoir d'huile litres d) Escalier / tapis roulant servant au transport de personnes
46. Raccordement TV/radio Antenne collective Antenne extérieure Antenne intérieure
 Parabole Câble télé-réseau

PARTIE ENERGIE

Isolation thermique (bâtiments, serres, locaux frigorifiques)

- | Isolation thermique | | Compétence | |
|--|---|------------|----------|
| | | M | ME |
| 48 | Qh (MJ/m ² an) 127 Informations complémentaires | | |
| | Qhli (MJ/m ² an) : 149 Informations complémentaires : | | |
| 453 | a) Qh est inférieur ou égal à Qhli <input checked="" type="checkbox"/> | | |
| | b) Demande de dérogation Qh est supérieur à Qhli <input type="checkbox"/> | | |
| Dans tous les cas, joindre le formulaire EN-VD-2a ou EN-VD-2b et le calcul SIA 380/1. Pour les bâtiments neufs, joindre les formulaires EN-VD-3 et EN-VD-72 | | | |
| Surface de référence énergétique | | | |
| | SRE : 2225 Informations complémentaires : | | |
| 465 | Installation de locaux frigorifiques et/ou de congélation <input type="checkbox"/> | | EN 6 |
| 468 | Serres artisanales ou agricoles chauffées <input type="checkbox"/> | | EN 7 |
| 474 | Halles gonflables <input type="checkbox"/> | | EN 8 |
| Installations techniques du bâtiment | | | |
| 450 | a) Pompe à chaleur utilisant le sous-sol comme source de chaleur (sondes) <input checked="" type="checkbox"/> | | 65A |
| | b) Pompe à chaleur utilisant les eaux souterraines comme source de chaleur (pompage) <input type="checkbox"/> | | 65B |
| | c) Pompe à chaleur (air/eau ou air/air) à l'intérieur ou à l'extérieur, pour le chauffage ou pour la production d'eau chaude sanitaire <input type="checkbox"/> | | Annexe |
| | (ECS) (Pour nouvelles constructions ou non dispensées d'autorisation de construire selon l'Art 68c RLATC) | | |
| | - Avec fonction de climatisation (pompe à chaleur réversible) <input checked="" type="checkbox"/> | | EN-VD-5 |
| | - Se trouvant à une altitude supérieure à 1000m <input type="checkbox"/> | | Annexe |
| 456 | Chauffage à bois ou au charbon d'une puissance supérieure à 70 kW, ou chauffage à mazout moyen ou lourd <input type="checkbox"/> | | |
| 461 | Justificatif de la part minimale d'énergies renouvelables <input checked="" type="checkbox"/> | | EN-VD-72 |
| 462 | Installation de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire <input checked="" type="checkbox"/> | | EN-VD-3 |
| 463 | Installation de ventilation <input checked="" type="checkbox"/> | | EN-VD-4 |
| 464 | Installations de réfrigération, climatisation, déshumidification ou humidification <input type="checkbox"/> | | EN-VD-5 |
| 466 | Installation de production d'électricité par combustible <input type="checkbox"/> | | EN 9 |
| 475 | Résidences secondaires <input type="checkbox"/> | | EN-VD-3 |
| Divers | | | |
| 470 | Installation de chauffage en plein air <input type="checkbox"/> | | EN-VD-10 |
| 471 | Patinoires (RLVLEne art 53) - Concept énergétique à soumettre à a DGE-DIREN <input type="checkbox"/> | | |
| 473 | Bâtiments tertiaires et du secteur public de plus de 1000 m ² | | |
| | - justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour l'éclairage <input checked="" type="checkbox"/> | | EN 12 |
| | - justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour la ventilation et la climatisation <input checked="" type="checkbox"/> | | EN 13 |
| 476 | Grands consommateurs (consommation électrique >0,5 GWh ou thermique >5 GWh) <input type="checkbox"/> | | EN-VD-15 |
| 477 | Demande de dérogation à la loi sur l'énergie ou à son règlement d'application <input type="checkbox"/> | | |
| | Précisez l'article | | |

Vous trouverez plus de renseignements sur les formulaires 'Energie', sur le site de la [DIREN](#)

L. SITUATION DE L'OUVRAGE

Annexes

Environnement

- 101 Situation particulière
 Dans un plan cantonal d'affectation
 Dans un plan cantonal de protection (sauf Lavaux)
- 102.1 Parcelle(s) située(s) partiellement ou entièrement hors des zones à bâtir (zone agricole, viticole, alpestre, aire forestière, zone intermédiaire, zone de verdure, zone spéciale art. 50a LATC, zone agricole spécialisée art. 52a LATC, zone des hameaux, etc.) (répondre aussi à la question N° 12) (*) Oui Non
- 102.2 Travaux situés hors zone à bâtir (si constructions, installations (y compris de chantier), démolitions, changements d'affectation, conduites, fondations, mouvements de terre, accès, dépoôts, etc.) sont prévus, même partiellement, hors zone à bâtir (*) Oui Non
- 102.3 Travaux ou changement d'affectation liés à une exploitation agricole 66 A
- 102.4 Travaux ou changement d'affectation non conformes à la destination de la zone "hors zone à bâtir" (sans lien à une exploitation agricole) 66 B
- 102.A L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou une décision particulière (DFIRE/DMS)
- 102.B L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection
103. Dans l'aire forestière
104. A moins de 10 m de la lisière légale de la forêt
105. a) Le projet implique un défrichement de [m²] Annexe
(cocher aussi la question No 13A) (joindre la demande d'autorisation de défrichement avec justificatif)
- b) Le projet implique l'abattage d'un arbre remarquable ou se trouve dans un périmètre de 15m de celui-ci
(voir aussi la question 13b)
- 106.A Dans un secteur exposé à des dangers naturels (*) Oui Non 43 - DN
 La carte des dangers naturels doit être consultée sur le [guichet cartographique cantonal](#)
- Inondations par crues des cours d'eau (INO)
 - Laves torrentielles (LTO)
 - Glissement de terrain permanent (GPP)
 - Glissement de terrain spontané (GSS)
 - Inondations par remontée de lac (LAC)
 - Chutes de pierres et blocs (CPB)
 - Effondrement ou affaissement (EFF)
 - Avalanches (AVA)
 - Ruissellement (RUI)
- IMPORTANT** En cas de réponse positive à la question ci-dessus, merci de vous rendre sur le site de l'**ECA** afin de remplir le **formulaire 43 DN** pour chaque danger naturel gravitaire affectant la parcelle concernée par le projet de construction. Deux exemplaires du formulaire dûment signé par toutes les parties sont à joindre au dossier de demande de permis de construire.
- Les anciens formulaires 43 ne sont plus valides et ne doivent plus être utilisés.**
- 106.B Dans un site pollué
(en cas de doute, interroger la commune ou le DGE-DIRNA-SEODE pour les décharges ou le DGE-DIREY-ASS pour les sites industriels et les lieux d'accident)
 Ancienne décharge Site industriel pollué Lieu d'accident
107. Projet portant atteinte à une espèce ou à un milieu digne de protection
(selon art. 22 de la loi sur la faune du 28 septembre 1989)
108. Projet situé dans un site porté à un inventaire ou classe faune, nature et paysage
110. Dans une région archéologique
111. Construction protégée: A l'inventaire Monument historique Protection générale (sauf Lausanne)
(Pour les ouvrages hors zone à bâtir, voir questions 12 et 102)

Préservation et promotion du parc locatif

Démolition, transformation, rénovation (travaux) et/ou changement d'affectation touchant un bâtiment avec des logements loués existants

Les questions 112.1 à 112.3 ne sont à activer que si l'immeuble existant comprend au moins trois logements qui étaient loués en dernier lieu, même vacants.

- 112.1 a) Démolition, transformation et travaux généraux de rénovation supérieurs aux 20 % de la valeur d'assurance incendie (ECA) de l'immeuble ou de la partie touchée par les travaux. 53
- b) Changement d'affectation d'un logement existant qui était loué en dernier lieu, avec ou sans travaux. Location via une plateforme de type Airbnb uniquement si cette location est prévue plus de 90 jours par année civile et que le logement était jusqu'alors loué de manière standard sur le marché locatif. 53
- 112.2 Rénovation d'un logement « isolé » qui était loué en dernier lieu 53 B
- 112.3 Rénovation inférieure aux 20 % de la valeur d'assurance incendie (ECA) de l'immeuble ou de la partie de l'immeuble touchée (demande de dispense). 53 C

Reconnaissance de logement d'utilité publique

- 112.4 Procédure de reconnaissance de logements d'utilité publique (LUP) au sens de la Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL)
- Logements à loyers modérés (LLM) 54
 - Logements adaptés avec accompagnement (LADA) 54
 - Logements étudiants (LE) 54
 - Logements à loyers accordables (LLA) 54

Bruit

113. Projet situé dans une zone où les valeurs limites d'immission sont dépassées selon l'art 31 OPB (rapport acoustique nécessaire) Annexe
114. Construction d'une paroi ou d'une butte antibruit

Protection des eaux

Annexes

115. Zones S de protection des eaux (autres secteurs, cocher la question N° 36)
116. Projet situé à moins de 20 m de :
 la rive d'un lac d'un cours d'eau à ciel ouvert d'un cours d'eau sous voûtage

Gestion des eaux météoriques (surface de collecte supérieure à 50 m²)

117. Déversement des eaux météoriques
 Directement au cours d'eau ou dans un plan d'eau Au cours d'eau, plan d'eau ou au collecteur communal avec rétention (voir la question N° 210)
118. Infiltration des eaux météoriques dans le sol
 Infiltration directe (surface perméable: grille-gazon, gravier, pavés, etc.) Ouvrage d'infiltration
119. Déversement dans un collecteur de l'Etat hors traversée de localité
120. Surface imperméabilisée supérieure à 2000 m² (construction, parking extérieur, accès)

Eaux usées

121. Evacuation sans passer par une STEP
122. Raccordement à un collecteur de l'Etat hors traversée de localité
123. Raccordement à la fosse à purin 52

Réseaux routier et ferroviaire

124. Ouvrage empiétant sur la limite des constructions d'une route cantonale (hors traversée de localité) 62
125. Accès sur une route cantonale ou aménagement en bordure de celle-ci
126. A moins de 50 m de l'axe d'une route nationale
127. A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire (l'accord de l'entreprise ferroviaire n'a pas été délivré ou la démarche est en cours selon art 18m LCdF) Annexe
128. Projet de réaménagement routier de peu d'importance réalisé dans le gabarit existant

M. INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE, SERVICES

Locaux occupant des travailleurs

150. a) Entreprise industrielle au sens de l'art. 5 LTr 43, 51, 64
 b) Entreprise artisanale susceptible d'occuper dans un avenir prévisible au moins 6 personnes pour de la production en série 43, 51, 64
151. Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art.1 OLT4) 43, 51, 64
152. Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans à la Direction générale de l'emploi et du marché du travail 51

Environnement

153. Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de stockage > 20 000 m² ou d'un volume de stockage > 120 000 m³ (EIE) 64
154. Installations de production d'énergie (EIE) 43, 64
 Extraction de pétrole, gaz naturel ou charbon
 Raffinerie de pétrole
 Installation géothermique (plus de 5 MWth)
 Installation thermique (plus de 100 MWth)
 Usine à gaz, cokerie, liquéfaction du charbon

Commerces, services, bâtiments élevés, particularités architecturales

155. Surface et/ou bâtiments administratifs et/ou commerciaux 43
156. Bâtiments de plus de 30m de hauteur totale 43

157. Grands magasins, centres commerciaux 43
 Surface consacrée à l'alimentation [m²] :
 Surface de vente effective (sans les entrepôts et les parkings)
 Inférieure à 2000 m²
 De 2000 à 5000 m²
 Supérieure à 5000 m² (EIE)
 Un plan de quartier a été établi car la surface de vente est supérieure à 2000 m²
170. Bâtiment avec cour intérieure et/ou bâtiment avec façade double peau 43

Métaux et machines

158. Métaux et machines 43, 64
 Acières (EIE) Vieux métaux (EIE)
 Aluminium (EIE) Métaux non ferreux (EIE)

Bois**Annexes**

159. Bois et traitement du bois 43, 64
 Panneaux d'agglomérés (EIE) Plus de 50'000 t/an de cellulose (EIE)

Chimie

160. Produits chimiques, pétroliers, phytosanitaires engrais 43, 64
 Fabriques d'explosifs et de munitions (EIE) Stockage de plus de 1000 t (EIE)
 Transformation (> de 5000 m² ou 10'000 t/an)(EIE) Synthèse de produits
161. Produits pharmaceutiques et vétérinaires, pharmacies et drogueries, fabriques et commerce en gros de médicaments, de sérums et de vaccins 43, 64
162. Produits plastiques ou en caoutchouc 43, 64

Alimentation

163. Produits alimentaires 43
164. Produits agro-alimentaires 43, 64

Autres matériaux

165. Arts graphiques 43, 64
166. Produits pour l'aménagement de la maison et du logement 43, 64
167. Produits, appareils instruments mécaniques et électroniques 43, 64
168. Textiles, habillement, cuir 43, 64
169. Matériaux de construction (ex peinture, bitume, briques, tuiles, isolants, etc) 43, 64
 Cimenteries (EIE) Verreries (plus de 30'000 t/an) (EIE)

N. GENIE CIVIL, DECHETS, SURV. DES OUVRAGES, STEP**Terrassements, dépôts d'excavation et décharges**

200. Terrassements excavations ou remblais impliquant un mouvement de matériaux de plus de 5000 m³ ou couvrant une superficie de plus de 5000 m² mais inférieur à 50'000 m²
207. Le projet a des emprises (temporaires et définitives) sur les sols de plus de 5'000 m² ou, pour les conduites, de plus de 1'000 mètres linéaires ? Concept de gestion des sols
201. Dépôts d'excavation impliquant un apport de terre
 De 50'000 à 500'000 m³ De plus de 500'000 m³ (EIE)
202. Décharges contrôlées pour matériaux inertes, résidus stabilisés, décharges bioactives (EIE)

Installations de collecte, de tri, de conditionnement, de recyclage, de valorisation, d'incinération ou de traitement des déchets

203. Déchetteries ou postes de collecte des déchets
204. Installations de traitement des déchets 43
 Inférieur ou égal à 1000 t/an Capacité supérieure à 1000 t/an (EIE)
205. Déchiqueteurs de voitures (EIE)
206. Construction ou modification de stations d'épuration collectives ou d'équipements de traitement des boues d'épuration 51

Surveillance des ouvrages de retenue

210. Ouvrages d'accumulation Volume maximum d'accumulation > 100 m³
 Retenue au dessus du terrain naturel
 Volume d'eau permanent m³

O. AGRICULTURE, ANIMAUX

Annexes

250	Bâtiments d'exploitations agricoles sans animaux, hangars agricoles	<input type="checkbox"/>	43
251	Bâtiments d'exploitations agricoles avec animaux	<input type="checkbox"/>	43, 52
252	Exploitations intensives d'élevages ou d'engraissement <input type="checkbox"/> Plus de 125 UGB (<i>hors etables d'alpage</i>) (EIE)	<input type="checkbox"/>	43, 52
253	Manèges, boxes à chevaux (<i>Si moins de 5 chevaux, QP 52 pas nécessaire</i>)	<input type="checkbox"/>	43, 52
254	Elevages et pensions d'animaux domestiques Type d'animaux	<input type="checkbox"/>	
255	Fosses à purin	<input type="checkbox"/>	52
256	Fumières	<input type="checkbox"/>	52
257	Silos à foin	<input type="checkbox"/>	43
258	Installations de biogaz.	<input type="checkbox"/>	43
259	Abattoirs, centres d'équarrissage, de collecte, de stockage, d'incinération de déchets carnés, boucheries en gros <input type="checkbox"/> Capacité jusqu'à 5000 t/an <input type="checkbox"/> Capacité supérieure à 5000 t/an (EIE)		43, 64

P. EDUCATION, SANTE, SOCIAL

Etablissements scolaires et sanitaires, centres d'accueil

300	Bâtiments et établissements de l'enseignement obligatoire public	<input type="checkbox"/>	21, 43
301	Ecoles paramédicales	<input type="checkbox"/>	43, 64
302	Etablissements sanitaires avec lits ou ambulatoires (par ex hôpitaux, CTR.)	<input type="checkbox"/>	43, 64
303	Etablissements pour mineurs	<input type="checkbox"/>	43, 64
304	Etablissements pour personnes handicapées ou en difficultés sociales (Etablissements socio-éducatifs - ESE)	<input type="checkbox"/>	43, 64
305	Etablissements pour personnes âgées ou adultes en difficultés psycho-sociales (Etablissement médico-social - EMS, Etablissement psycho-social médicalisé - EPSM, Pension Psycho-Sociale - PPS, Home non médicalisé - HNM)	<input type="checkbox"/>	43, 64, 73
306	Autres établissements d'accueil ou à caractère scolaire	<input type="checkbox"/>	43, 64

Laboratoires et cabinets

307	Laboratoires d'analyses médicales ou de prothèses dentaires	<input type="checkbox"/>	43, 64
308	Cabinets et instituts de physiothérapie	<input type="checkbox"/>	43
309	Cabinets et cliniques vétérinaires	<input type="checkbox"/>	43, 64
310	Laboratoires d'analyses vétérinaires	<input type="checkbox"/>	43, 64
312	Cabinets médicaux avec plus de 3 médecins	<input type="checkbox"/>	43

Cimetières

311	Cimetières, caveaux funéraires crématoires	<input type="checkbox"/>	43
-----	--	--------------------------	----

Q. SPORT, LOISIRS, CAMPINGS, DORTOIRS

Sport

340	Equipements sportifs (scolaire ou non scolaires)	<input type="checkbox"/>	
350	Stades comprenant des tribunes fixes pour plus de 20'000 spectateurs (EIE)	<input type="checkbox"/>	
351	Pistes pour véhicules motorisés destinées à des manifestations sportives (EIE)	<input type="checkbox"/>	
352	Installations de sports d'hiver impliquant des modifications de terrain > 5'000 m ² (EIE)	<input type="checkbox"/>	
353	Canons à neige dont la surface destinée à être enneigée > 50'000 m ² (EIE)	<input type="checkbox"/>	
354	Terrains de golf de 9 trous et plus (EIE)	<input type="checkbox"/>	
355	Stands de tir <input type="checkbox"/> Stands de tir (cas général) <input type="checkbox"/> A 300 m avec plus de 15 cibles (EIE)		

356.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin public ou à l'usage de plus d'une famille		
	<input type="checkbox"/> eau non chauffée		32
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m ²		32, EN-VD11
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m ²		32, EN-VD11, Concept énergétique
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		32, EN-VD11, Concept énergétique
357.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin à l'usage d'une seule famille		
	<input type="checkbox"/> eau non chauffée		
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m ²		EN-VD11
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m ²		EN-VD11, Concept énergétique
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		EN-VD11, Concept énergétique

Loisirs, campings, dortoirs

358.	Bâtiments et locaux destinés à recevoir un grand nombre de personnes	<input type="checkbox"/>	43, 64
359.	Hôtellerie, restauration - établissements soumis à licences de café-restaurant, de café-bar, tea-room, bar à café, discothèque, night-club, buvette, etc...	<input type="checkbox"/>	11, 43, 64
359bis	Création, transformation, changement d'affectation d'un salon de prostitution	<input type="checkbox"/>	11B, 43
360.	Parcs d'attraction de plus de 75'000 m ² ou pour plus de 4000 visiteurs par jour (EIE)	<input type="checkbox"/>	
361.	Téléphériques, téléskis et autres installations de transport à câbles Coordonnées géographiques - (joindre le préavis du Concordat des téléskis) départ : ; arrivée :	<input type="checkbox"/>	Annexe
362.	Ascenseurs inclinés, monorails servant au transport de personnes	<input type="checkbox"/>	
363.	Dortoirs de chantier, logements de personnel par l'employeur	<input type="checkbox"/>	43
364.	Campings, caravapings résidentiels	<input type="checkbox"/>	43
365.	Places de jeux	<input type="checkbox"/>	

RISQUES, DANGERS PARTICULIERS

Trafic aérien / Véhicules à moteur

400.	Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aéroport <i>Lien pour l'enregistrement par le propriétaire et informations supplémentaires sur le site de l'OFAC / obstacles à la navigation aérienne</i>	<input type="checkbox"/>	Annexe
401.	a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de cars (y compris les places déjà existantes)	<input type="checkbox"/>	Annexe
401.	b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places <i>(intérieur, souterrain ou en toiture)</i>	<input type="checkbox"/>	43
402.	Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) <i>(terrain ou bâtiment)</i>	<input type="checkbox"/>	64
403.	Places de lavage pour véhicules	<input type="checkbox"/>	64
404.	Garages professionnels	<input type="checkbox"/>	43, 64
405.	Décôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle	<input type="checkbox"/>	64

Incendie, explosion, pollution

406.	Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger <i>(incendie, explosion, pollution, intoxication etc.)</i>		43, 64
	<input type="checkbox"/> Plus de 50'000 m ³ charbon (EIE)		
	<input type="checkbox"/> Plus de 5000 m ³ liquide ou 50'000 m ³ gaz (EIE)		
	<input type="checkbox"/> Débit massique gaz non éourés dépassant les limites OPAir (EIE)		
408.	Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux	<input type="checkbox"/>	63
409.	Traitements de surface (ex. galvanoplastie, métaux)	<input type="checkbox"/>	43, 64
410.	Entreprises de nettoyage	<input type="checkbox"/>	43, 64
411.	Traitement, pré-traitement et rejet d'eaux usées non ménagères <i>(eaux de refroidissement, de fabrication, de lavage)</i>	<input type="checkbox"/>	64

Rayonnement

412.	a) Equipements de téléphonie mobile (mât, antenne, cabine, etc.), stations émettrices pour la radiodiffusion et autres applications de radiocommunication, stations électriques de transformation <i>(joindre le calcul des évaluations du rayonnement non ionisant)</i>		Annexe
	Installation nouvelle	<input type="checkbox"/>	
	Modification d'installation existante	<input type="checkbox"/>	
	b) Installation d'antenne sur pylône électrique ou dans une installation haute tension (HT) <i>(à noter si l'antenne se trouve sur une infrastructure électrique HT)</i>	<input type="checkbox"/>	ESTI TD7
414.	Equipements fixes de transmission (signaux, images ou son) d'une puissance supérieure à 500 kW (EIE)	<input type="checkbox"/>	

SIGNATURES

SIGNATURES DES PARTIES PRENANTES

Les soussignés déclarent avoir fourni les indications de ce formulaire et de ses annexes au plus près de leur conscience et répondent de leur exactitude.

Lieu et date : Nyon, le 27.11.25

Destinataire des factures (*) (publication FAO, émoluments, frais de traitement du dossier par le canton)

Une fois la facture envoyée, une taxe de 30.-- Fr. sera perçue pour toute modification d'adresse du destinataire des factures.

Nom (*) :	STÉPHANE	Prénom :	PYTHON
Raison sociale :	SI LASSE SA	Tél. :	022 365 11 56
Adresse, N° (*) :	Route de St-Cergue 312	E-mail :	stephane.python@paleo.ch
N° postal (*) :	1260	Localité (*) :	NYON

Lieu, date et signature (*) : Nyon, le 27.11.25

Le destinataire des factures ne peut être que le propriétaire, promettant-acquéreur, bénéficiaire d'un DDP ou l'auteur des plans. Par sa signature, il s'engage à payer les frais de publications et les émoluments qui sont dus quelle que soit l'issue de la mise à l'enquête et de la délivrance du permis de construire par la commune. Tous les signataires sont solidaires pour le règlement des factures.

EXAMEN DU DOSSIER PAR L'AUTORITE COMMUNALE

Ouverture d'une enquête publique de 30 jours. Publication de l'avis d'enquête dans la FAO

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du 23.05.26 au 21.06.26

Conformément à l'art. 111 LATC, octroi d'une dispense d'enquête publique le :

Responsable du dossier (*) : Virginie Schwab Tél. (*) : 022/316.49.26 Fax :

Le collaborateur soussigné déclare avoir contrôlé tous les éléments de ce formulaire ainsi que ses annexes et atteste que ce dossier est complet et conforme aux exigences légales et réglementaires.

Sceau et signatures :
 VILLE DE NYON
 Service du territoire
 1260 NYON

PUBLICATION DE L'AVIS D'ENQUETE ET DELAIS DE RECEPTION DES DOSSIERS

- Vérifier qu'une FAO est prévue à la date souhaitée (attention aux numéros doubles dus aux jours fériés et aux délais spéciaux).
- La publication dans le journal local et l'affichage au pilier public sont effectués par la commune.
- Pour la FAO du mardi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le jeudi précédent à 16h00.
- Pour la FAO du vendredi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le mardi précédent à 16h00.

Résultat de l'enquête publique

Le délai d'enquête expiré, les oppositions et/ou les observations éventuelles sont immédiatement communiquées à la CAMAC pour transmission aux départements intéressés (art. 113 LATC).

Nous sommes à votre service, n'hésitez pas à prendre contact !

DITS CAMAC

Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne, tél. 021/316.70.21, email info.camac@vd.ch

Listes de tous les acteurs de l'avis d'enquête

Propriétaires (propriétaires n° 1 à 5)

Nom, Prénom	PYTHON STÉPHANE	RAISON SOCIALE	SI LASSE SA
Adresse	p.a. Paléo Arts & Spectacles, Route de St-Cergue 312		
Tél :	022 365 11 56	E-mail	stephane.python@paleo.ch
NPA	1260	LOCALITE :	NYON

Auteur des plans (personne physique selon art. 72 RATC)

Nom, Prénom	BOSCARDIN ANGELO	RAISON SOCIALE	CORETRA SA
Adresse	Route de St-Cergue 311		
Tel :	022 369 30 69	E-mail	info@coretra.ch
NPA	1260	LOCALITE :	NYON